

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021

Etaient présents : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, De Prada, Espiet, Grux et Knepper, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens, Pérès et Petit

Procurations : M. Nef (Agras)

Absents : Mme Kauffmann et M. Bourdieu

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29/03/2021

Pierre AGRAS demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 29 mars 2021 : sans objet ; approbation unanime.

2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LES 4 BUDGETS (COMMUNE, BASE DE LOISIRS, LOTISSEMENT DES CHÊNES, LOTISSEMENT DES MÛRIERS)

Pierre AGRAS donne lecture des propositions pour les budgets primitifs 2021 de la commune, de la base de loisirs, du lotissement les chênes et du lotissement des mûriers, en intégrant les résultats de l'année précédente. Il procède chapitre par chapitre en donnant les détails pour chaque ligne budgétaire.

Les budgets s'équilibrent (dépenses et recettes) comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Commune	2 571 291.00 €	2 769 734.00 €
Base de loisirs	11 540.00 €	1 500.00 €
Lotissement les chênes	157 407.00 €	211 996.00 €
Lotissement des mûriers	131 000.00 €	126 000.00 €

Les membres de l'assemblée, après en avoir délibéré, émettent à l'unanimité un avis favorable aux propositions budgétaires de Pierre AGRAS.

3- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Pierre AGRAS informe l'assemblée que suite à la réforme de la fiscalité locale seuls les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) sont votés. Celui du foncier bâti correspond à la somme du taux communal 2020 (35.69) + le taux de la part départementale 2020 (33.85). Il propose de ne pas modifier les taux des taxes foncières et donc de conserver les taux de l'année dernière, majoré de 33.85 pour la taxe foncière « bâti » :

- taxe foncier bâti : 69.54 % - ce qui donne un produit de 507 086 €

- taxe foncier non bâti : 125 % - ce qui donne un produit de 58 625 €

C'est donc une somme de 565 711 € qui sera portée au chapitre 73 du budget de la commune.

Accord à l'unanimité

4 – PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

Pierre AGRAS propose une harmonisation des tarifs avec les communes voisines de Jégun et Valence-sur-Baïse. L'assemblée autorise M. le Maire à rencontrer les maires de ces deux communes afin d'harmoniser ces tarifs. Accord unanime.

5 – FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Les 4 devis proposés par LUDO JARDIN sont validés. Montant total de 7 203.36 € TTC. Accord unanime.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Parcelle WA 58 : M. et Mme REGENER, domiciliés à « Las Arroques » souhaitent acquérir la parcelle communale WA 58, d'une contenance de 262 m² et située en limite de leur propriété, au prix de 131 €. Accord unanime ;
- lotissement des mûriers : création de ce lotissement pour la comptabilité et avance remboursable venant de la commune ;
- elections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021 : attente de la confirmation des dates pour établir les permanences.

Ainsi délibéré le 12 avril 2021